

<b>Zeitschrift:</b>	Ingénieurs et architectes suisses
<b>Band:</b>	119 (1993)
<b>Heft:</b>	15/16
<b>Artikel:</b>	Genève: l'urbanisation de la rive droite et le rôle d'Eugène Beaudouin
<b>Autor:</b>	Charollais, Isabelle / Marchand, Bruno / Nemec, Michael
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-78064">https://doi.org/10.5169/seals-78064</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Genève: l'urbanisation de la rive droite et le rôle d'Eugène Beaudouin

Par Isabelle Charollais,  
Bruno Marchand  
et Michel Neme  
Bureau d'architecture  
et d'urbanisme  
Rue des Pitons 9  
1205 Genève

**L**e secteur de l'agglomération genevoise situé entre la gare Cornavin et l'aéroport représente un cas particulier dans l'histoire du développement de la périphérie genevoise. La spécificité de l'évolution de cette portion de territoire, qui aujourd'hui fait partie intégrante de la ville, tient à plusieurs phénomènes dont les plus importants sont sans conteste la présence des organisations internationales et l'implantation, plus tard, de l'aéroport à Cointrin. C'est donc dès les années vingt, avec la décision d'accueillir le siège de la Société des Nations et le cortège de palabres aboutissant au choix du site de l'Ariana, que se manifestent concrètement les premiers signes de la vocation internationale de Genève<sup>1</sup>. Le regroupement progressif des institutions connexes dans ce même secteur contribue, au fil du temps, à déterminer le caractère cosmopolite de ce futur quartier.

## ***La place des Nations, la gare et la ville***

Dès la mise en place des instruments urbanistiques destinés à régler et à contrôler le développement urbain de la ville, le secteur de la rive droite devient le lieu d'importants enjeux. En 1929, la Ville de Genève organise un concours d'idées pour la restructuration de la rive droite, en vue de définir la relation entre le Palais des Nations, la gare et la ville. Le projet lauréat des architectes Bodmer, Kellermüller et Hoffmann propose une densification du territoire par des immeubles-barres disposés autour d'espaces libres qui prennent l'allure de pénétrantes de verdure. L'avenue Giuseppe-Motta apparaît comme un axe important, affirmé par des plantations d'arbres et l'implantation perpendiculaire de bâtiments bas. La liaison entre Cornavin et la place des Nations se fait par une voie monumentale parallèle à la rue de Montbrillant, l'avenue de Beaulieu, qui sectionne sans vergogne le Parc de Vermont en deux parties. Sa réalisation aurait inévita-

blement changé profondément la physionomie des urbanisations que nous étudions ici.

Pourtant, cette proposition de 1929 présente des similitudes étonnantes avec le plan de 1935 de Maurice Braillard, et l'hypothèse d'une influence directe du projet de concours sur Braillard n'est pas à écarter. Cependant, Braillard reporte l'axe stratégique de communication entre la gare et la place des Nations sur le tracé existant de la rue de Montbrillant. L'option finale est enfin arrêtée, conditionnée peut-être par des impératifs financiers, mais certainement au profit d'une relation plus représentative et touristique. Les accès aux futures Nations Unies se feront désormais par les avenues débouchant sur le lac – l'avenue de la Paix et l'avenue de France –, et par l'avenue Giuseppe-Motta magnifiée. Ainsi se présente, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, le contexte général du développement envisagé pour la rive droite genevoise.

## ***1946: les données changent***

L'année 1946 voit la SdN, désormais rebaptisée ONU, réintégrer ses murs. Enfin s'ouvrent de réelles perspectives pour une Grande Genève. Par ailleurs, le contexte socio-économique, qui voit s'accroître rapidement la population alors même que se réduit la taille des ménages, transforme l'augmentation de la demande de logements en véritable crise. Dès lors, une attention toute particulière sera portée à cette région du Petit-Saconnex, entre la gare et l'aéroport de Cointrin, devenue réalité. Le rapport de 1948 de la commission d'études pour le développement de Genève<sup>2</sup> prévoit d'ailleurs une zone d'habitation à forte densité le long de la route de Ferney, qui s'étend jusqu'au Parc de Budé.

Ce secteur stratégique bénéficie en outre de conditions topographiques exceptionnelles: vues dégagées vers le lac et les Alpes, ainsi que de larges réserves de terrains encore vierges.

«Du Grand-Pré à Moillebeau, du Vidollet à Morillon, les chemins sont encore bordés de vergers, de prés et de vignes...» comme le décrit Edmond Barde<sup>3</sup>. En outre, «... quelques vénérables demeures restent entourées d'arbres»<sup>4</sup>. Ce sont les campagnes Chauvet, de Vermont, des Artichauts, de Budé et Pictet, entre autres. Ces domaines constituent, compte tenu du blocage des disponibilités foncières en zone urbaine, d'importantes réserves à bâtir, ce d'autant que leurs dignes propriétaires se voient souvent contraints à la vente de tout ou partie de leurs terrains.

«Verra-t-on, comme au siècle passé, à Montbrillant, aux Grottes, à la Servette et ailleurs ces domaines dépecés par des lotisseurs avides et inintelligents?»<sup>5</sup> Que M. Camille Martin se rassure, l'affaire est en de bonnes mains. Trop conscients des potentiels qualitatifs que représentent ces grands domaines, les différents promoteurs de ces opérations saisissent rapidement l'occasion de disposer d'un vaste terrain d'un seul tenant et libre de toute contrainte parcellaire. En effet, l'urbanisation de ces campagnes offre autant de prétextes à l'application des principes du mouvement moderne: espaces verts, hygiène, rationalité d'implantation... Dans les exemples que nous traiterons ici, à savoir l'urbanisation des domaines de Vermont-Artichauts, de Budé et de la campagne Pictet, au Grand-Saconnex, la figure d'Eugène Beaudouin apparaît de manière récurrente, même si son influence se manifeste à différents degrés.

## ***Le rôle d'Eugène Beaudouin***

Enseignant à l'Ecole d'architecture de Genève dès les années quarante, Eu-

<sup>3</sup> EDMOND BARDE: «La Grande Genève», éd. Jullien, Genève, 1930

<sup>4</sup> Ibidem

<sup>5</sup> CAMILLE MARTIN: «Pour la Grande Genève», Genève, 1927

<sup>6</sup> EUGÈNE BEAUDOUIN (1898-1983), architecte, Grand Prix de Rome en 1928. Enseigne à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, puis à l'Ecole d'architecture de Genève. Auteur avec Marcel Lods de la Cité de la Muette à Drancy (1932-1935) et de l'Ecole en plein air de Suresnes (1935). Dès 1940, études d'aménagement et d'extension de la ville de Mar-

<sup>1</sup> ALAIN LÉVEILLÉ: «Formation et transformation du secteur des organisations internationales à Genève. Etude d'aménagement de la Ville de Genève», juin 1981

<sup>2</sup> Département des travaux publics: «Rapport de la commission d'étude pour le développement de Genève», éd. Jullien, Genève, 1948



## *Trois opérations d'urbanisation de la rive droite genevoise après la seconde guerre mondiale:*

- ① Morillon-Parc
  - ② le parc de Budé
  - ③ l'ensemble de Vermont



*Concours pour l'aménagement de la rive droite, 1929, 1<sup>er</sup> rang, projet des architectes Bodmer, Kellermüller et Hofmann*



*L'état de la situation avant la seconde guerre mondiale: projet d'aménagement des quartiers de la Servette, de Montbrillant, de Beaulieu et de la place des Nations, Service d'urbanisme 1942*

gène Beaudouin<sup>6</sup> apparaît de manière très directe dans l'opération de Vermont, puisqu'il en est l'architecte-conseil. Pour Budé et Morillon-Parc, sa contribution se traduit en revanche par l'influence qu'il exerce sur ses élèves, architectes de ces aménagements.

Les principes urbanistiques que développe Beaudouin après la guerre se basent sur une composition articulée d'immeubles de gabarits variables. C'est le parti utilisé pour l'aménagement du quartier de Vermont, repris lors du concours pour la construction de 800 logements à Strasbourg<sup>7</sup>.

Une des caractéristiques principales de ce modèle est la volonté de regrouper de manière harmonieuse des entités distinctes, avec des gabarits et des systèmes distributifs divers, articulées le long d'une ligne serpentine en périphérie du parc, de manière à en préserver l'arborisation. Cet assemblage renvoie à la lecture d'une entité autonome, sorte de microcosme urbain dont chaque élément représente une des parties constitutives de la ville: diversité d'activités, variété de formes et de types de bâti, mélanges de population, etc.

Vermont devient ainsi l'application première et stricte de ces principes. Par la suite, ce même modèle, transmis par l'enseignement de Beaudouin, sera appliqué indifféremment à des ensembles de haut, mais aussi de bas gabarit<sup>8</sup>.

A Morillon-Parc, les bâtiments projetés par André Gaillard sont bien implantés en périphérie du parc, reproduisant la physionomie d'un «parti articulé». Pourtant, la différence fonda-

<sup>7</sup> Concours pour 800 logements, organisé en 1950 à Strasbourg par le Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. Premier prix remporté par Eugène Beaudouin. Publié dans *Architecture Française*, nos 117-118, Paris, 1951.

<sup>8</sup> Jacques Gubler attire notre attention sur les dangers inhérents à la filiation du modèle de Vermont, «dont le plus évident est celui du Formalisme». Peut-être aussi le plan articulé, à l'échelle généralement modeste des «grands ensembles» suisses, contribue-t-il à accentuer la fragmentation de la ville.  
JACQUES GUBLER: «Développement urbain et architecture à Genève depuis 1947», in: «Guide d'architecture moderne de Genève», Payot, Lausanne, 1969.

mentale réside dans le fait qu'il s'agit d'immeubles de bas gabarit, formant un ensemble unitaire s'identifiant à l'espace vert central. Ici, l'image du quartier ne renvoie pas à la diversité urbaine, mais s'apparente à une recherche plus fonctionnaliste et formaliste.

A Budé, l'influence d'Eugène Beau-douin, chez qui Jacques Bolliger a tra-vaillé, se manifeste plutôt par l'impact de son enseignement «Beaux-Arts». En effet, il ne s'agit plus ici de parti articulé, mais d'une réelle recherche «compositive» basée sur l'équilibre plastique de tours et de barres dispo-sées dans un parc.

## **Vermont – Les Artichauts (1948-1954)**

L'ensemble de Vermont représente, avec la campagne Beaulieu<sup>9</sup>, une des premières opérations genevoises de l'après-guerre visant à la réalisation d'un quartier résidentiel comprenant à la fois des logements, des équipements et des commerces. Au vu de l'ampleur de l'opération projetée, soit quelque 1000 logements, la réalisation se fit nécessairement par étapes, mais le résultat final respecte intégralement les directives du plan masse établi, probablement en 1947-1948, par Eugène Beaudouin et Adolphe Guyonnet. Ces derniers jouèrent également le rôle d'architectes-conseils pour toute la construction, dont les premières étapes furent menées à bien par les architectes André Bordigoni, Jean Gros et Antoine de Saussure.

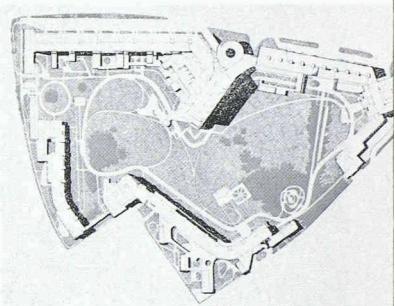
### *Un ensemble «composé»*

Les principes dictés par le plan d'ensemble que nous supposons d'origine<sup>10</sup> sont clairs: il s'agit de composer une unité de quartier complète et ho-

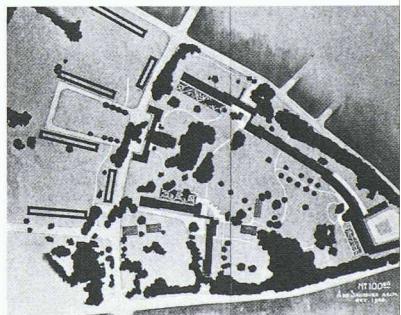
mogène à l'aide de volumes distincts articulés les uns aux autres. La plupart des immeubles sont situés en périphérie du parc, ménageant ainsi l'arborisation généreuse des espaces verts centraux. Les immeubles disposés le long de la rue de Vermont forment une rangée rectiligne de bâtiments de haut gabarit, interrompue en son milieu par une tour d'environ vingt étages implantée selon une géométrie biaise. L'alignement sur la rue se rompt en cet endroit et forme une entrée au parc. L'immeuble de tête évoque une fonction plus publique – éventuellement des commerces –, alors que deux barres – de logement probablement –, referment la composition à l'est et au sud du terrain, le long des rues de Montbrillant et du futur chemin de Vincy. Il faut noter qu'à ce stade du projet, le domaine des Artichauts n'est pas encore inclus dans l'ensemble.

Le traitement des volumes suggéré, par les multiples découpes et redents mis en place, évoque un certain «modelé», qui, s'il rompt la monotonie, rend difficile la lecture du tout. Les aménagements du parc affichent également une complexité un peu manié-  
rée

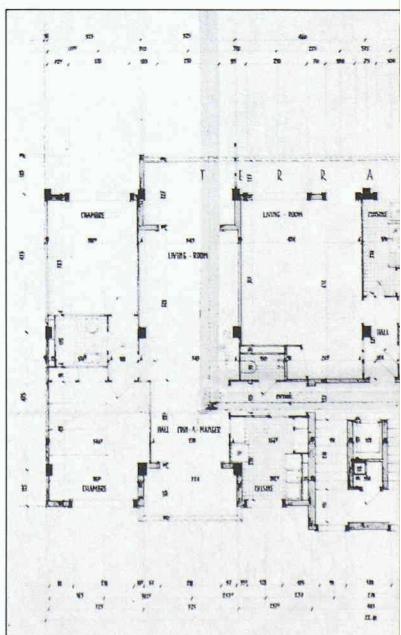
Le plan – certainement ultérieur –, publié à titre d'exemple d'urbanisation d'un grand domaine dans le rapport de 1948 de la commission d'urbanisme<sup>11</sup>, s'il reste fidèle aux principes d'implantation périphérique et de diversité volumétrique, montre une grande simplification dans le traitement des unités projetées. Quant au plan masse définitif qui présidera à la réalisation, il tend vers une extrême sobriété. Les bâtiments aux volumes simples et de gabarits variables s'articulent selon des lignes brisées continues. L'ensemble est ponctué par une tour et se prolonge au nord par un petit immeuble de logement à coursive. Les architectes Bordigoni, Gros et de Saussure se portent acquéreurs d'une partie des terrains et entreprennent dès 1949 la réalisation des premiers immeubles. L'ensemble ne sera entièrement terminé qu'en 1955.



*Projet d'implantation pour le quartier de Vermont. Plan masse supposé original, début 1948*



*Le quartier de Vermont, plan masse, version ultérieure, proche de celle définitivement réalisée. Document archives A. de Saussure, architecte.*



*Ensemble de Vermont, immeubles n°s 3 et 4 sur la rue de Vermont, plan des étages types. Document archives bureau Bordigoni, architectes*

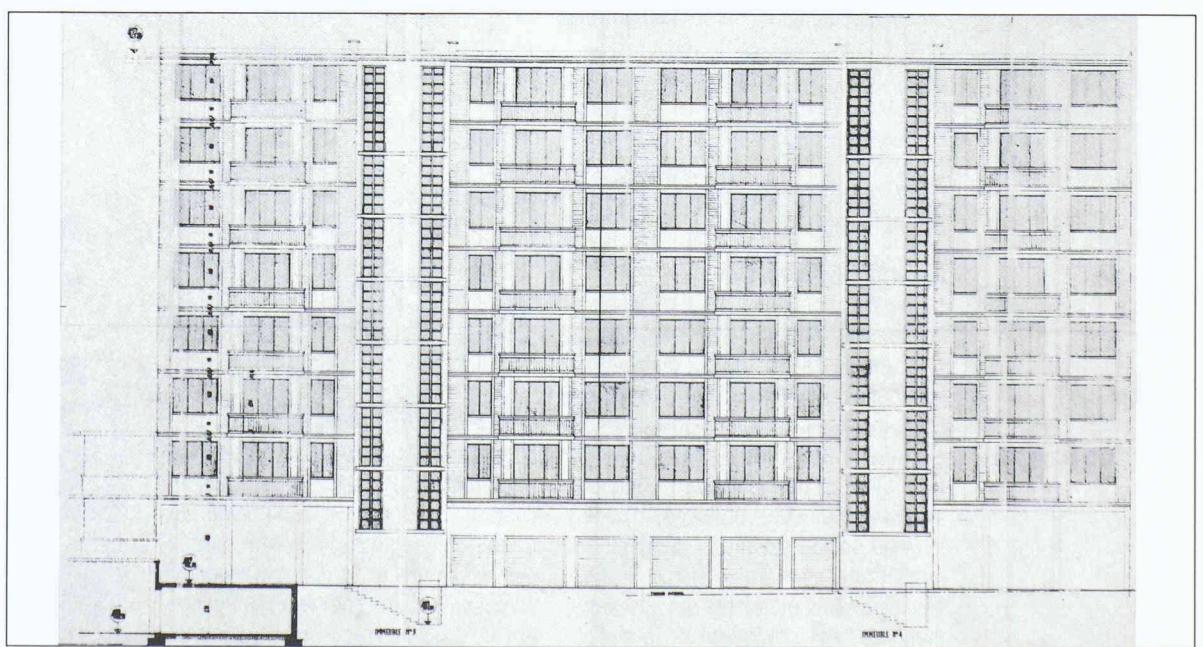
<sup>9</sup> Nous ne reviendrons pas ici sur l'aménagement du parc Beaulieu, qui a déjà fait l'objet d'une étude particulière. Voir I. CHAROLLAIS, B. MARCHAND et P. GFELLER: «De la campagne bourgeoise au quartier résidentiel, les frères Honegger au Parc Beaulieu», in: *Faces* n° 14, hiver 1999-2000.

<sup>10</sup> Ce plan est publié de façon tardive dans *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 45, novembre 1952. L'article intitulé «Quartier d'habitation, Vermont Genève» y suit celui consacré à la réalisation du projet de Beaudouin pour Strasbourg.

<sup>11</sup> Département des travaux publics: «Rapport de la commission d'étude pour le développement de Genève», éd. Jullien, Genève, 1948.



L'ensemble de Vermont tel qu'il a été définitivement réalisé. Eugène Beaudouin et Adolphe Guyonnet, architectes-conseils; André Bordigoni, Jean Gros et Antoine de Saussure, architectes d'opération. Réalisation 1948-1954. Document collection iconographique du Vieux-Genève



Immeuble le long de la rue de Vermont, façade côté rue avec les garages au rez-de-chaussée. Document archives bureau Bordigoni, architectes

rement achevé qu'à la fin des années cinquante, avec la participation d'autres architectes. Nous ne traiterons ici que les premiers bâtiments construits, situés sur la partie nord-ouest du terrain, qui nous semblent les plus représentatifs des principes dictés par le plan masse.

#### *Une galerie couverte*

Restituant le parc au public, les architectes élaborent, du côté sud des bâtiments de la rue de Vermont, un système de circulation continue par le biais d'une galerie couverte au rez-de-chaussée, qui suit les dénivellations du parc. Le long de cette galerie sont disposés de petits commerces, supposés induire une vie de quartier à l'intérieur de l'ensemble. Ce dispositif correspond bien à l'esprit du parc dans lequel les habitants circulent à pied.

Côté rue, les rez-de-chaussée sont consacrés aux accès: ceux des locataires, à un niveau légèrement surélévé par rapport au trottoir, et ceux des voitures qui, à l'aide d'une voie de desserte en contrebas du trottoir, accèdent directement à des garages privés ménagés dans le socle du bâtiment. Ainsi, les deux faces du bâtiment sont très nettement distinguées: sur rue, les services, et sur le parc, les fonctions publiques. Ce système introverti et en totale contradiction avec les principes d'implantation d'immeubles en ville, qui tendent à placer les services sur cour et la façade «noble» vers la rue, est confirmé par l'organisation des plans d'appartement aux étages.

#### *Diversité typologique*

La lecture des plans des immeubles laisse apparaître une grande diversité, tant dans les systèmes distributifs que dans la taille des appartements. Conformément au parti d'ensemble et aux orientations liées à la course solaire, les circulations sont logiquement rejetées côté rue: cages d'escaliers en façade sur rue et coursive au nord. Cette dernière distribue de petits logements modestes dans le bâtiment de tête, constitué essentiellement de studios et d'appartements de deux pièces. Les chambres sont orientées au sud et sont prolongées par

des balcons s'ouvrant sur le parc, alors que les cuisines et services se développent le long de la coursive. Les immeubles hauts offrent des logements dont la taille varie du studio au six pièces. La caractéristique spatiale commune à tous est la recherche d'une réduction maximale des surfaces de distribution à l'intérieur de l'appartement. Ainsi, un hall central dessert toutes les pièces du logement et la faible profondeur des bâtiments permet souvent de le placer directement en façade, de sorte qu'il serve également de coin à manger. Cette économie du système distributif présente l'avantage de consacrer la plus grande surface possible aux pièces habitables, qui sont largement dimensionnées. Dans la plupart des cas, une relation transversale est créée entre le coin à manger et le living situé du côté du parc, ménageant un espace continu sur toute la profondeur de l'immeuble.

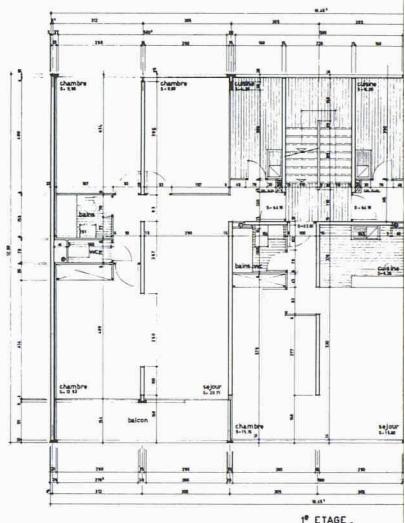
#### *Une structure ponctuelle*

La structure est constituée essentiellement de piliers porteurs en béton, à l'exception des murs porteurs de la cage d'escaliers. La trame structurelle, qui varie d'un immeuble à l'autre, permet une grande souplesse dans la combinaison des cellules de logement. Les façades, libérées de leur fonction statique, sont largement percées de baies vitrées, les parties pleines étant constituées d'éléments préfabriqués.

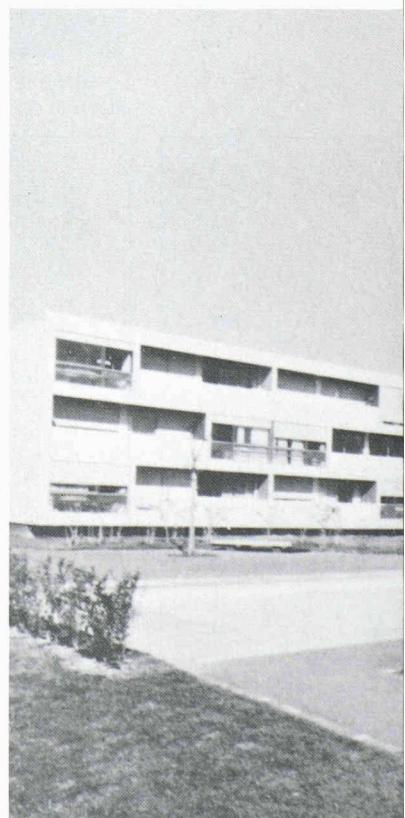
Du général au particulier, le quartier de Vermont représente un ensemble d'une très grande cohérence, et fait aujourd'hui encore figure de référence par les qualités d'habitat qu'il propose dans un lieu maintenant situé en pleine ville.

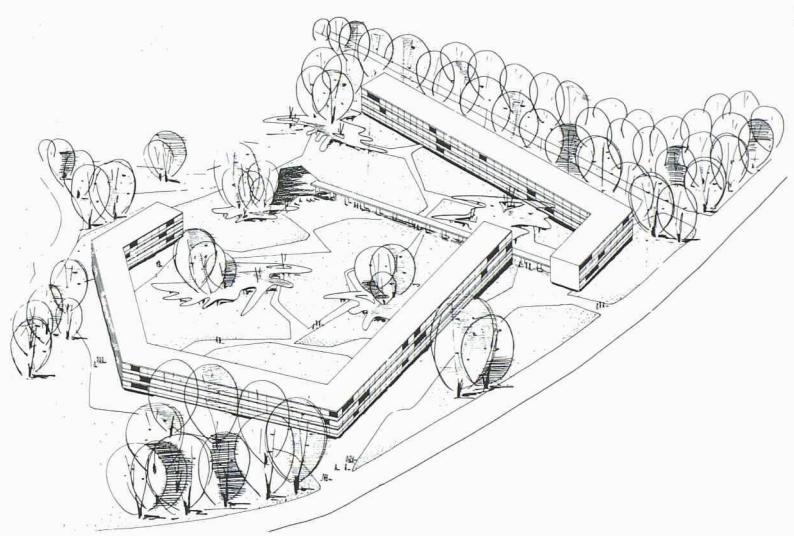
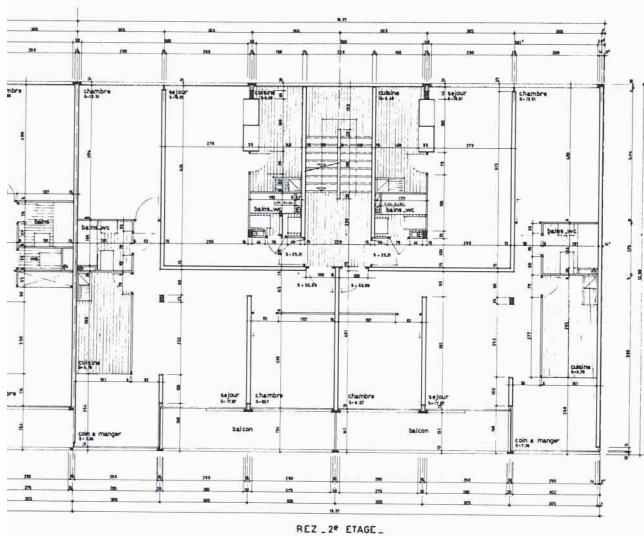
#### **Morillon-Parc (1955-1960)**

Empruntant son nom au lieu-dit du «Grand-Morillon» tout proche, cet ensemble s'implante sur le domaine patricien de la campagne Pictet, située sur la commune du Grand-Saconnex, au sommet d'une colline orientée vers la ville de Genève au Sud et, par dessus les pistes de l'aéroport de Cointrin, vers le plateau du pays de Gex au Nord.

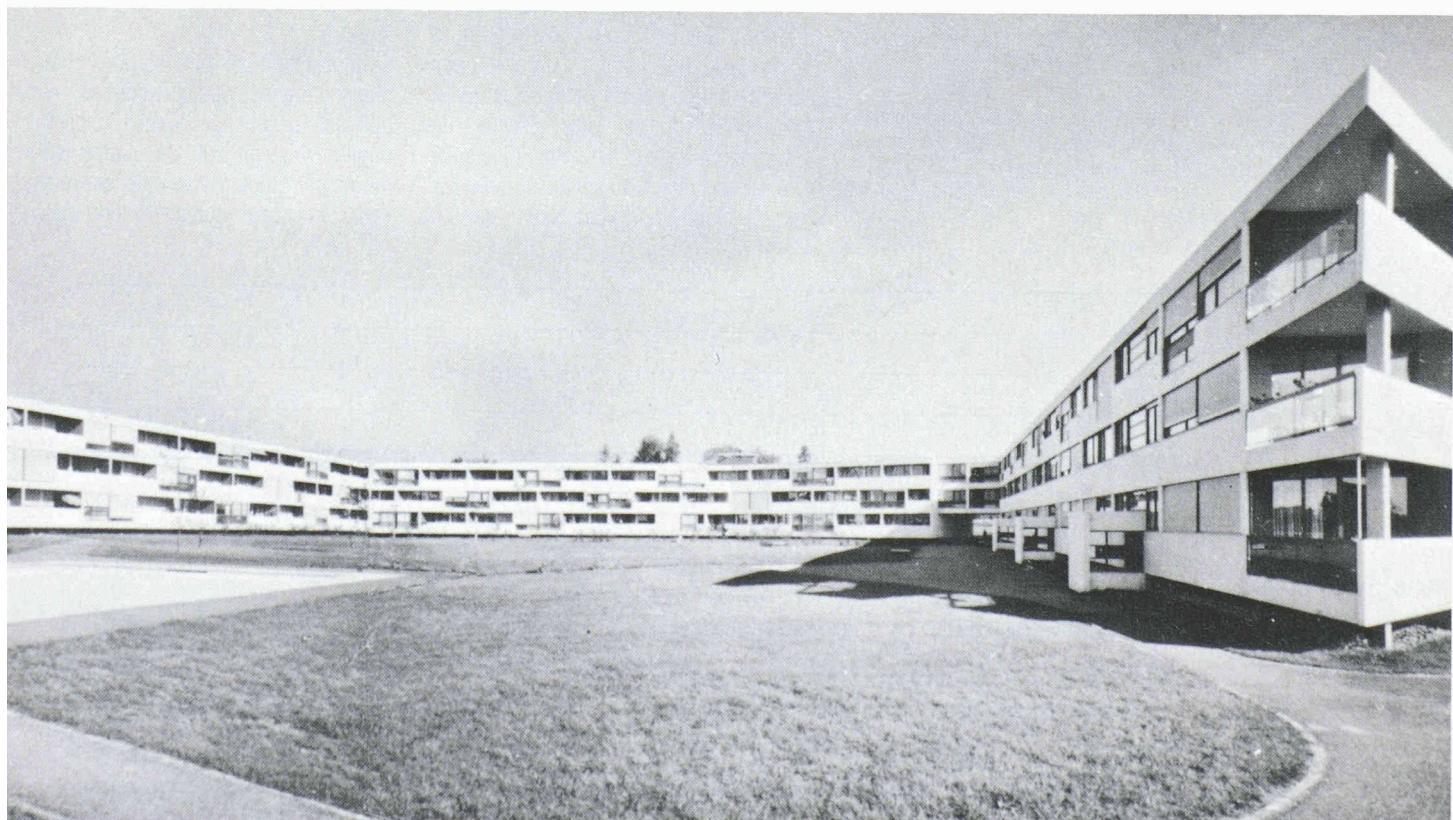


*Morillon-Parc, plan des étages types. Document archives bureau Gaillard, architectes*





*Morillon-Parc, variante d'implantation, esquisse perspective. Document archives bureau Gaillard, architectes*



*L'ensemble de Morillon-Parc, 1955-1960, André et Francis Gaillard, avec Maurice Cailler, architectes. Document archives bureau Gaillard, architectes*

### *Parti urbanistique et conditions légales*

Formé spécialement à cet effet, le consortium composé des architectes André et Francis Gaillard, associés à Maurice Cailler et des entreprises de gros œuvre (Zschokke), de sanitaire, chauffage et menuiserie, se porte acquéreur d'une partie du domaine Pic-tet afin d'y réaliser cet ensemble de près de 200 logements HLM<sup>12</sup>.

Dès les premières esquisses, datant de juin 1955, les architectes adoptent le parti de deux corps de bâtiments brisés de 13 m de profondeur, implantés le long des limites est, nord, nord-ouest et sud-ouest, épousant chacun la géométrie irrégulière des contours de la parcelle. Cette implantation illustre effectivement l'influence d'Éugène Beaudouin dans son rôle d'enseignant. En effet, André Gaillard, auteur principal du projet de Morillon-Parc, est l'élève de Beaudouin à l'EAUG entre 1948 et 1951 et reste très marqué par les principes de son professeur<sup>13</sup>. Le parti adopté fait indubitablement référence à l'opération de Vermont, et s'inspire également du projet pour le concours de Strasbourg. Ces deux réalisations correspondent

<sup>12</sup> Cette opération est parmi les premières à Genève à profiter de la nouvelle loi HLM, dite «Loi Dupont», adoptée en 1957.

<sup>13</sup> Entretien avec André Gaillard, le 4 mai 1993

en effet parfaitement aux principes urbanistiques recherchés par André et Francis Gaillard: ceinture d'immeubles autour d'un espace vert, air, lumière, ensoleillement, circulations périphériques...

Toutefois, contrairement à la composition plastique basée sur un jeu de volumes différents dont témoignent les modèles de référence, l'homogénéité, le gabarit de deux étages sur rez et l'unité volumétrique adoptés à Morillon-Parc semblent être tributaires des contraintes légales et des conditions du développement de la ville. Le déplacement des centres de gravité au-delà des quartiers urbains constitués, vers les bourgs périurbains ou les communes villageoises, induit souvent des opérations d'habitat collectif de relativement haute densité, mais de bas gabarit. Ces réalisations ont généralement lieu sur des terrains déclassés et mis au bénéfice de la zone 4B, dans le but d'assurer une certaine continuité, tout au moins volumétrique, avec les gabarits des bourgs et villages voisins.

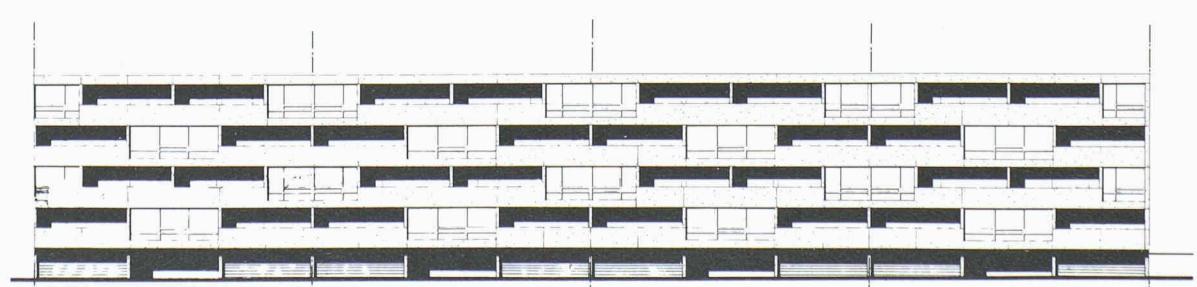
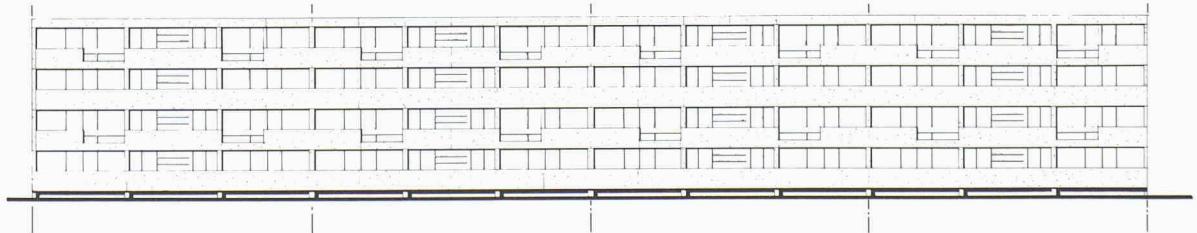
Et, dans le cas de Morillon-Parc, les architectes se bornent à respecter le gabarit donné, mais sans reprendre certaines des caractéristiques liées traditionnellement à l'habitat situé en périphérie de la ville, proche de centres villageois. En effet, l'absence de rapport direct au sol des logements placés au rez-de-chaussée dénote

bien la volonté de réaliser un ensemble de caractère réellement urbain où les espaces verts sont strictement publics et accessibles par tous les habitants du quartier.

### *Variété typologique*

Répondre, par une grande diversité de logements, à l'hétérogénéité de la demande, tel semble être, sur le plan socio-économique, l'un des objectifs majeurs de l'opération. L'ensemble comporte 226 logements, dont 50% de studios et de 2 pièces, 37% d'appartements de 4 à 5 pièces, 10% de logements de 6 pièces et environ 3% de grands appartements de 7 à 9 pièces. Toutes ces cellules d'habitation s'organisent par unités de 12,80 m de profondeur, sur une largeur de 18,50 m. La structure, constituée de murs et piliers porteurs, se répartit le long de sept axes transversaux régulièrement espacés. Cette trame représente le schéma de base des plans d'étages types. Ainsi, les six travées de 3,05 m de largeur disposent, par étage, d'un potentiel de douze pièces réparties sur chacune des façades non porteuses et entièrement préfabriquées.

Sur cette base sont développés quatre plans d'étages types, exception faite des cas particuliers situés dans les angles. Il s'agit soit de quatre logements par étage (deux 4 pièces traversants et deux studios «mono-orien-



Morillon-Parc, façade, dessin d'exécution. Document archives bureau Gaillard, architectes



Le parc de Budé, 1958-1962. Addor et Julliard, associés à Honegger Frères, architectes et ingénieurs. Document archives Julliard et Bolliger SA, architectes



Morillon-Parc, façade avec les loggias disposées en quinconce. Document archives bureau Gaillard, architectes

tés», ou quatre 2 pièces «mono-orientés»), soit de trois logements (deux 5 pièces traversants et un 2 pièces), soit enfin de deux logements de 6 pièces par étage.

La superposition des différents types d'appartements génère une grande mixité sociale et permet à divers types de ménages de se côtoyer dans chaque immeuble. Ce dispositif autorise également un traitement particulier des façades.

#### *L'unité par la diversité*

L'expression des façades de Morillon-Parc est entièrement dominée par l'horizontalité des bandes ininterrompues des fenêtres en long et des contrecœurs en béton. Sur les faces exposées au sud, de larges loggias ponctuent l'ensemble. Leur disposition en quinconce résulte de la superposition de plans d'étages très divers, qui permettent de placer les loggias alternativement sur l'une ou l'autre des trames structurelles. Ce principe a pour effet de supprimer la vision sérielle qu'aurait inévitablement induit la répétition d'un même étage type. Le caractère homogène de l'ensemble se voit ainsi renforcé, favorisant une lecture du bâtiment comme un unique immeuble. Ainsi, les architectes dissimulent tant les divisions verticales entre les blocs que les variations typologiques des logements, affirmant clairement leur volonté de réaliser un seul volume simple, donnant une image unitaire, homogène et continue.

#### *Le Parc de Budé (1958-1962)*

Le domaine de Budé, constitué dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par François Turretini (1623-1687), fait, par ses qualités panoramiques encadrées de frondaisons denses, partie intégrante du paysage de la campagne genevoise. Ponctuée par une maison de maître construite selon Edmond Barde<sup>14</sup> vers 1726, la propriété reste aux mains de la famille de Budé jusqu'en 1952, année où les héritiers du notaire Adolphe-Bernard de Budé (1878-1951) décident de vendre.

La position stratégique et la valeur naturelle de ces terrains n'avaient pas

échappé à Louis Casaï, qui multiplie les efforts pour faire acquérir le domaine par l'Etat de façon à préserver le cadre et le Château de Budé, point d'appui au développement international et diplomatique de Genève. C'est pourtant un groupe de financiers genevois qui finalement acquiert le domaine en 1955.

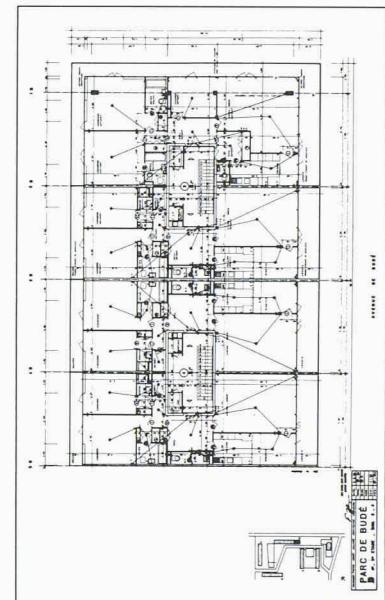
#### *Plan d'aménagement et principes de composition*

Les principes d'implantation du Parc de Budé ont été définis par Jacques Bolliger, architecte du bureau Addor & Julliard, en collaboration étroite avec Jean-Jacques Honegger et André Marais, chef du service d'urbanisme du Département des travaux publics du canton de Genève.

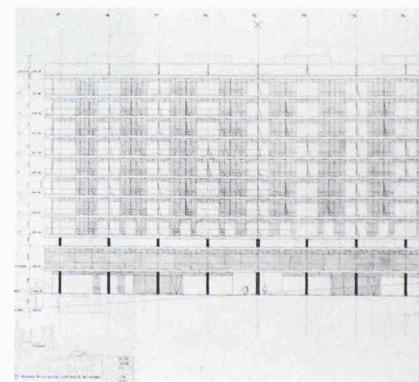
L'influence d'Eugène Beaudouin se manifeste ici d'une façon indirecte. En effet, Jacques Bolliger a travaillé comme jeune architecte dans l'agence Beaudouin de 1950 à 1954, où il a collaboré à plusieurs projets. Le parti choisi ne correspond pourtant pas à un «parti articulé». Cela est certainement dû à l'influence conjuguée de Jean-Jacques Honegger – qui, semble-t-il, avait lui-même proposé une série de barres perpendiculaires à la route de Ferney – et d'André Marais, qui préconisait dans les grands domaines un agencement des bâtiments «en toute liberté selon une composition désirée par les constructeurs eux-mêmes en accord avec les pouvoirs publics»<sup>15</sup>.

A Budé, la disposition des barres et des tours séparées par des espaces verts repose sur des principes de l'Ecole des Beaux-Arts et, par conséquent, dénote l'influence de «l'apprentissage» de Beaudouin.

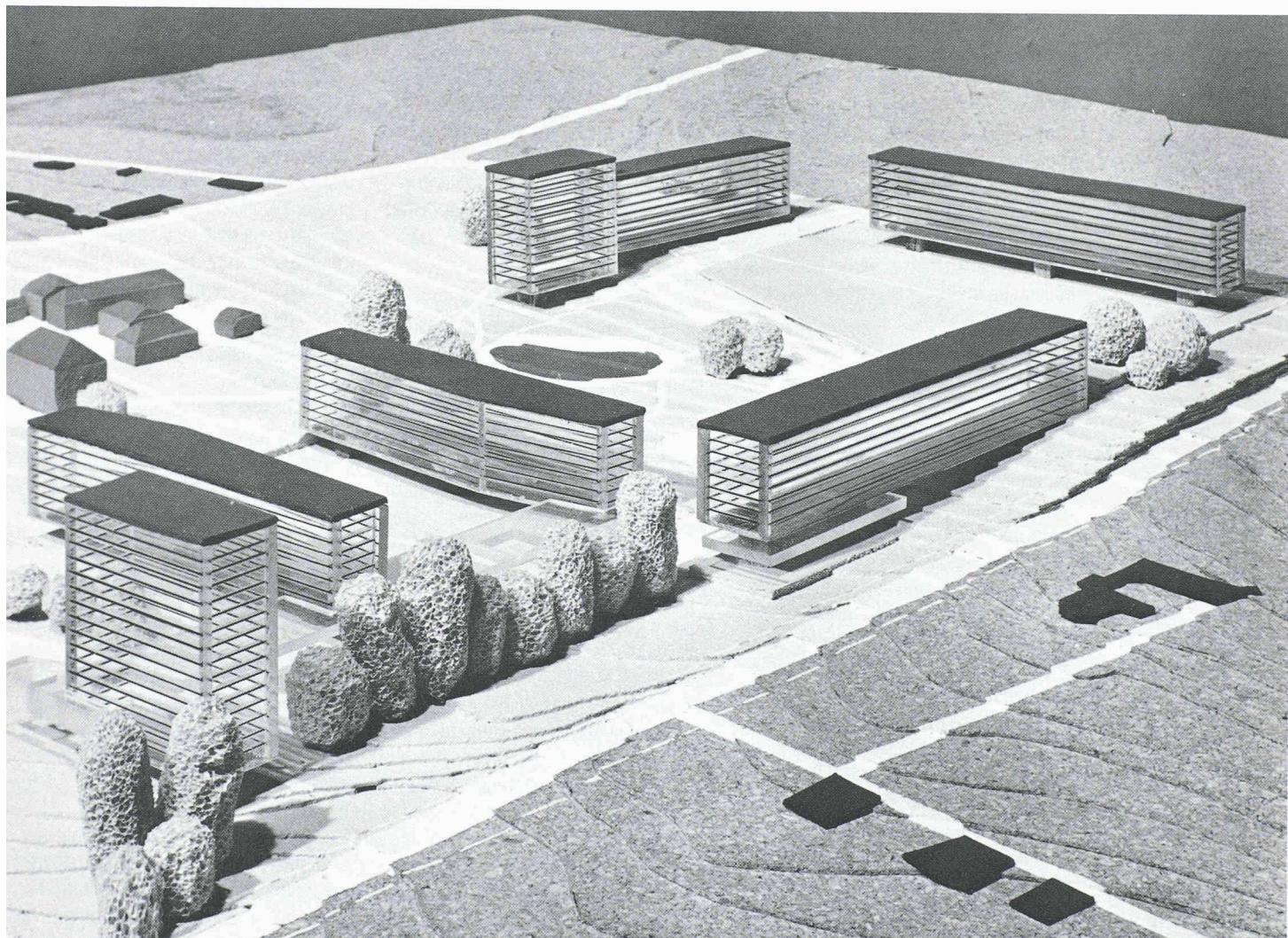
La composition générale tient compte de l'intégration des éléments marquants, construits ou naturels, du lieu et fait référence à la vue panoramique du paysage genevois. Dans l'ensemble, le quartier s'ouvre vers la maison de maître avec ses dépendances (et naturellement vers le vieux village du Petit-Saconnex), opposant une fermeture nette à la route de Fer-



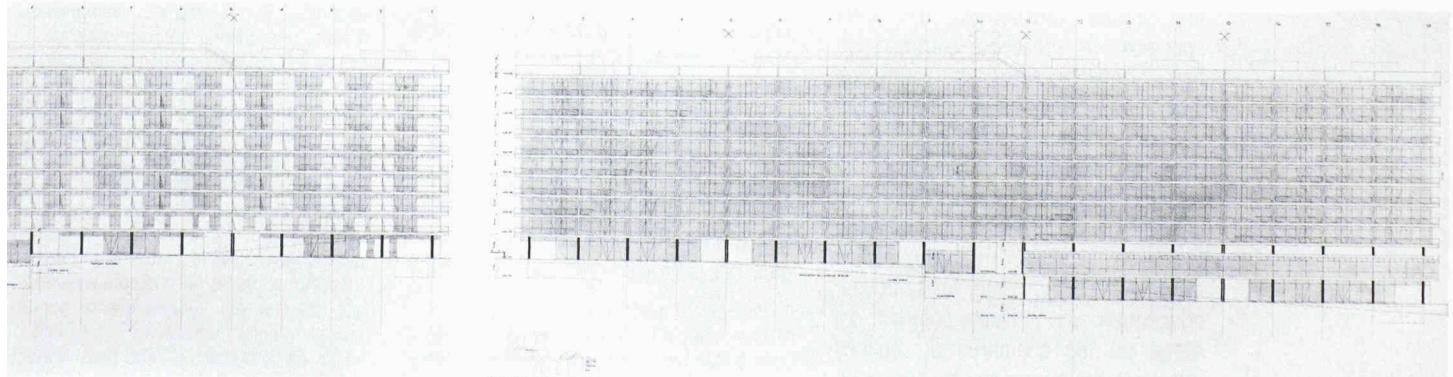
Le parc de Budé, plan des étages types, dessin d'exécution. Document archives Julliard et Bolliger SA, architectes



<sup>14</sup> Papiers Barde, 319/4, feuillets 72 à 76, Archives d'Etat de Genève



Le parc de Budé, projet d'implantation, maquette d'étude. Document archives Julliard et Bolliger SA, architectes



Le parc de Budé, façade des espaces jour. Document archives Julliard et Bolliger SA, architectes

ney. Une géométrie orthogonale sous-jacente règle les positions des bâtiments et leurs relations selon des principes de perpendiculaireté. Les photos de la maquette d'une première variante du projet d'aménagement nous montrent la présence de deux tours qui ponctuent, par leur position perpendiculaire, la route de Ferney et l'axe qui reliait cette même voie à la maison de maître et ses dépendances.

#### *L'immeuble dans le parc*

L'immeuble libéré de toute contrainte parcellaire découle de l'adjonction des travées typologiques combinées aux retournements sur les pignons, où se situent les appartements exceptionnels. Mais, à Budé, l'innovation se situe dans l'organisation de la coupe et dans l'inversion – par rapport à l'immeuble traditionnel – de l'importance accordée aux différents étages. Ce phénomène, dont l'apparition date des années vingt et trente, est inévitablement lié à la généralisation de l'utilisation de l'ascenseur dans les logements collectifs et à la multiplication du nombre de voitures. Dans ces exemples – c'est le cas de l'immeuble «Clarté» de Le Corbusier –, le «piano nobile» est maintenant situé dans les étages supérieurs, réservés aux appartements spacieux, bénéficiant d'une vue excellente et suffisamment éloignés de la pollution occasionnée par les voitures. Au contraire, les chambres de bonnes, situées auparavant sous les combles, se déplacent vers les étages inférieurs, moins éclairés et plus bruyants.

Mais à Budé, ce schéma n'est que partiellement suivi. Tout d'abord, le rez-de-chaussée tend à dénoter, par une grande transparence des halls spacieux, la présence continue du parc. Deuxièmement, la suite de chambres de bonnes, situées effectivement au premier étage, est combinée avec des studios donnant sur la façade sud. Les architectes sont ainsi sensibles à l'évolution des modes de vie et à la disparition progressive du monde domestique, rendant par conséquent une certaine valeur à cet étage où les chambres de bonnes «peuvent parfaitement convenir comme chambre d'amis ou local supplémentaire»<sup>16</sup>.

Enfin, les toitures «accessibles directement des appartements, sont aménagées en jardins de fleurs et de verdure et dotées de piscines réservées aux seuls habitants des immeubles»<sup>17</sup>. C'est l'application, luxueuse, des principes de la «toiture-jardin» énoncés par les protagonistes du mouvement moderne.

#### *Standing et typologies de logements*

Les appartements de cette opération immobilière, prévus initialement à la location, sont finalement destinés à la vente. Le changement de statut – et son adéquation à une clientèle aisée proche d'un habitat de standing – n'a pas remis en cause la typologie adoptée – le quatre pièces traversant genevois. L'effort a porté sur la dimension des espaces – la trame d'origine a passé de 6,60 à 7,50 m (portée statique inhabituelle assurée par la hauteur des caissons de dalle préfabriqués mis au point par les frères Honegger) – la quantité d'équipements (chaque chambre a une salle de bains) et sur la qualité des finitions.

Dans ce sens, la référence au logement bourgeois traditionnel – hormis quelques exceptions comme la présence d'un fumoir dans les appartements de tête – est exclue. L'appartement «moderne» des années cinquante et soixante, du HLM à l'immeuble de luxe, adopte indifféremment les mêmes schémas distributifs, la différence qualitative étant uniquement assurée par des surplus quantitatifs – surface en plus, salles de bains en plus, etc.

Au Parc de Budé, la variation typologique provient d'un même schéma de base: l'agrégation de deux quatre pièces traversants autour d'un noyau central d'escaliers et d'ascenseurs. Par déplacement du mur mitoyen du côté des chambres, on obtient la combinaison d'un trois pièces avec un cinq pièces, et par la suppression de ce même mur mitoyen, on obtient un seul grand appartement de 7 pièces. Tous ces appartements ont la même

<sup>16</sup> «Problèmes modernes – Solutions modernes», plaquette de promotion du Parc de Budé éditée par l'agence immobilière Addor et Julliard à Genève

<sup>17</sup> Ibidem

disposition unilatérale des espaces domestiques: chambres à coucher situées sur une des façades, espaces de service – salle de bains WC séparés disposés dans une trame centrale, séjour et cuisine situés sur la façade opposée. La qualité de ces logements provient aussi du fait que des balcons continus sur tout le pourtour de l'immeuble assurent des prolongements extérieurs généreux et, par conséquent, une très bonne habitabilité.

#### *Une opération foncière exemplaire*

La promotion du Parc de Budé se caractérise par la conciliation exemplaire des intérêts publics et privés. Très tôt, la Société immobilière avait manifesté le désir de «conserver à tout jamais la beauté de ce domaine tout en l'ouvrant au libre accès de la collectivité»<sup>18</sup>. Or le fait que le secteur était en zone villas – ce qui presupposait un morcellement en plusieurs parcelles du domaine et, par conséquent, un changement radical de sa configuration – empêchait la cession d'une partie du terrain aux pouvoirs publics et le report des droits à bâtrir sur le reste du domaine.

L'opération a été rendue possible par l'établissement, après trois ans de négociations et de projets multiples, d'un cahier des charges<sup>19</sup>, et par le

<sup>18</sup> «Au Petit-Saconnex. Vers la construction de 700 logements et d'un palace dans la campagne de Budé», in: *La Suisse* du 15 novembre 1957

<sup>19</sup> Ce cahier des charges préconisait:

- La division du domaine en deux parties à peu près égales. 63 000 m<sup>2</sup> de terrain sont ainsi cédés gratuitement à l'Etat de Genève, qui se charge de l'entretien des différents bâtiments et de la partie publique du domaine. Les 73 000 m<sup>2</sup> restants sont destinés à l'opération immobilière, d'après une densité approximative de 1.
- Le don à l'Etat des hors-lignes qui permettent d'élargir la route Blanche et le chemin du Petit-Saconnex; de son côté, la Ville de Genève reçoit gratuitement les routes et les infrastructures créées pour le nouvel ensemble d'habitations.
- L'engagement de l'Etat, par l'établissement d'une servitude de non-bâtir, à ne pas construire sur la partie du terrain située au sud-ouest du château, caractérisée par une vue remarquable et par la présence d'une frondaison d'arbres importants. En contrepartie, l'Etat peut édifier, sur la partie haute des terrains cédés, des constructions d'utilité publique.



*Les immeubles du parc de Budé. Document archives Julliard et Bolliger SA, architectes*

déclassement de la zone villas en 3<sup>e</sup> zone – déclassement autorisé par la récente loi sur le développement de l'agglomération urbaine.

#### **Ces campagnes bourgeoises restituées à la population**

Les trois exemples étudiés ici ne sont que les premiers d'une longue série d'opérations d'urbanisation de la périphérie genevoise. Les multiples réalisations ultérieures telles que Le Lignon, Meyrin et bien d'autres se sont largement appuyées sur ces modèles et dénotent l'influence d'Eugène Beaudouin sur la configuration du territoire genevois. En effet, les qualités

urbanistiques des ensembles réalisés ont permis d'offrir, en ces lieux autrefois privilégiés, un cadre de vie exceptionnel pour la population.

C'est ainsi que la maison de maître des Artichauts où, dit-on, Richard Wagner<sup>20</sup> composa *Parsifal* se trouve aujourd'hui affectée, non sans quelque ironie, à l'école des enfants sourds. La villa de Beaulieu est fréquentée par des écoliers qui ignorent tout du séjour de Napoléon en ses

murs<sup>21</sup>... Il est vrai que l'on ne peut qu'avec peine imaginer qu'il y a un demi-siècle «entre Beaulieu, les Artichauts et Vermont (...), on vivait dans une étroite intimité, environ 50 personnes en tout...»<sup>22</sup>, alors qu'aujourd'hui, ce périmètre compte plusieurs milliers d'habitants.

*Nous remercions Jacques Bolliger, François de Planta, André Gaillard, A. Bordigoni, A. de Saussure et Robert Fleury des renseignements et de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportés dans nos recherches.*

<sup>20</sup> Selon Albert Picot, dont la famille fut propriétaire du domaine des Artichauts de 1894 à 1909. ALBERT PICOT: «Souvenirs», Genève, 1968

<sup>21</sup> EDMOND BARDE: op. cit.

<sup>22</sup> ALBERT PICOT: op. cit.